

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 25 juin 2025, s'est réuni le 1^{er} juillet 2025 à 18h15 à l'EHPAD Stêr Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 14

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Monsieur Pierre-Yves LE BOUDEC, Conseiller Municipal,
- Madame Sylvie SCOTÉ-LE CALVÉ, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère Municipale,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Monsieur Pedro ORTEGA, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, personne qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : 3

- Monsieur Joël TRÉCANT, Conseiller Municipal, pouvoir donné à Mme LE DOUSSAL Anne-Laure,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarités,
- Madame Sophie PETIT, directrice de l'EHPAD Stêr Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à Domicile,
- Madame Marine BOUGUENNEC, Conseillère en Économie Sociale et Familiale.

N°DS20250703

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DU CCAS

Chaque année, un rapport d'activités recensant par thématique et domaines d'intervention les aides apportées et actions menées par les différents services du CCAS est présenté en Conseil d'administration.

Aucun texte du Code de l'Action Sociale et des Familles ne pose l'obligation d'établir un rapport d'activité du CCAS, néanmoins, il s'avère pertinent, notamment comme outil d'aide à la décision auprès des membres du Conseil d'administration pour orienter les actions du CCAS.

Il permet, également, de mettre en lumière l'étendue des actions et des missions du CCAS.

Pour l'année 2024, les chapitres composant le sommaire du rapport d'activités restent les mêmes que les années précédentes avec quelques développements supplémentaires en fonction des faits marquants de l'année, des nouvelles actions menées, de domaines d'intervention en hausse en fonction de la conjoncture et de la politique sociale communale.

Les bilans d'activité pour chaque chapitre sont présentés de manière chiffrée par tableaux et graphiques en intégrant également un descriptif des actions menées, agrémentées d'images et de photos relatant les évènements.

La trame de présentation de l'activité des services du CCAS pour l'année 2024 est la suivante :

I – Une présentation du CCAS d'Hennebont, du Conseil d'administration, des budgets, des moyens humains et techniques ainsi que du contexte communal

II – L'aide sociale légale et facultative

III – Les animations sociales proposées aux différents publics et menées pour certaines en partenariat avec d'autres acteurs sociaux et médico-sociaux

IV – Le Chantier d'insertion avec le bilan de l'année 2024 et les projets pour l'année suivante

V – Le maintien à domicile avec une présentation de l'activité des différents structures le composant : le Service Autonomie à Domicile, le service de Portage de repas, l'accompagnement aux sorties, les actions de prévention et de lutte contre l'isolement

VI – L'EHPAD Stêr Glas : son activité, ses tarifs, ses ressources humaines ainsi que les différents projets menés ou en cours

V – La Politique de la Ville avec l'accompagnement social des habitants du quartier prioritaire de Keriou Ker, les actions soutenues par le CCAS dans le cadre de la programmation annuelle et le bilan du dispositif de la Réussite éducative porté juridiquement par le CCAS.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles R123-1 à 123-6 relatifs aux missions des CCAS,

Vu l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée durant les années 2020-2021 et présentée en 2022,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 actant les priorités du budget principal du CCAS et des trois budgets annexes,

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 04/07/2025

ID : 056-265600684-20250701-DS20250703-DE

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

→ DE VALIDER l'établissement du rapport d'activités 2024 du CCAS et de sa présentation en séance.

Pièce jointe :

Annexe 2 – Rapport d'activités 2024 du CCAS d'Hennebont

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,




Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télé-recours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

